

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Novembre 2012

Présents : MM Boucher, Degas, Piconto, Mme Sibeyre, MM Bruno, Mouillac, Houdet, Mmes Dugros, Ouvrard, M. Lurton.

Excusés : Mme Bondon, M. Chapuis, Mme Fontagnères, M. Bois, Mme Morlaes

Secrétaire de séance : Madame Fabienne OUVRARD

Procès-verbal de la réunion du 7 Septembre 2012 : adopté à l'unanimité.

VOIRIE ET RÉSEAUX

2012_0611_01 : CONVENTION d'AMÉNAGEMENT de BOURG (CAB) – Modification - Avenant n°1 Approbation programmation / Autorisation signature / Demande subvention Conseil Général

Par délibération en date du 30.03.2012, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de la nouvelle programmation 2013-2016 élaboré comme suit :

2013	➤ Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5 ^{ème} République (RD2) : entrée et approche Ouest du Bourg ➤ Sécuriser le carrefour de Mathéou (RD 105 ^{E1})
2014	➤ Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5 ^{ème} République (RD2) : entrée et approche Est du Bourg
2015	➤ Aménager la Rue Armand Lalande ➤ Aménager la Rue Camille Godard ➤ Sécuriser la traversée d'Issan (RD2) : partie Nord et Sud
2016	➤ Sécuriser l'Avenue de la 5 ^{ème} République - Centre Bourg (RD2) ➤ Aménager les abords de la Mairie

avec un montant total prévisionnel HT de 1 461 382 € pour l'opération et de 301 831 € pour les aides du Conseil Général.

Les travaux importants relatifs à la Convention d'Aménagement de Bourg, signée le 2 Août 2012, doivent être coordonnés avec nos autres partenaires, et notamment le SIEM, ERDF et France Telecom, pour l'enfouissement préalable des réseaux.

Ces contraintes nous ont conduits à entamer d'ores et déjà cette opération à l'entrée Est de la Commune.

Aussi, il serait souhaitable de pouvoir inverser, par avenant, les actions programmées en 2013 et 2014. La programmation serait donc la suivante :

2013	➤ Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5 ^{ème} République (RD2) : entrée et approche Est du Bourg ➤ Sécuriser le carrefour de Mathéou (RD 105 ^{E1})
2014	➤ Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5 ^{ème} République (RD2) : entrée et approche Ouest du Bourg
2015	➤ Aménager la Rue Armand Lalande ➤ Aménager la Rue Camille Godard ➤ Sécuriser la traversée d'Issan (RD2) : parties Nord et Sud
2016	➤ Sécuriser l'Avenue de la 5 ^{ème} République - Centre Bourg (RD2) ➤ Aménager les abords de la Mairie

Le montant total prévisionnel HT de l'opération reste de 1 461 382 €

Le montant total prévisionnel des aides du Conseil Général reste de 301 831 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- approuve le projet de la nouvelle programmation 2013-2016 dont le tableau est annexé à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à :

- . signer l'avenant n°1 à la Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Général
- . solliciter les demandes de subventions qui en découlent

COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ PUBLIC

2012_0611_02 : AMÉNAGEMENT des ESPACES PUBLICS en CENTRE BOURG et à MATHEOU en 2013-2014 Maîtrise d'œuvre – Modification

Vu la délibération en date du 07.09.2012 dans laquelle le Conseil Municipal avait retenu Michel Soulé de Bègles (33130) et l'Atelier BKM de Bordeaux (33000) pour la mission de maîtrise d'œuvre comprenant :

- une tranche ferme (2013) :
 - . Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Ouest du bourg
 - . Sécuriser le carrefour de Mathéou (RD 105^{E1})
- une tranche conditionnelle (2014) :

- . Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Est du bourg
Vu la délibération n°2012_0611_02 en date du 06.11.2012 sollicitant la modification auprès du Conseil Général, par avenant n°1 à la Convention d'Aménagement de Bourg, des actions programmées en inversant 2013 et 2014.
Il vous est également proposé de modifier la mission de maîtrise d'œuvre de la façon suivante :
 - Tranche Ferme (2013) :
- . Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Est du bourg
- . Sécuriser le carrefour de Mathéou (RD 105^{E1})
 - Tranche Conditionnelle (2014) :
- . Sécuriser l'axe principal de circulation – Avenue de la 5^{ème} République (RD2) : entrée et approche Ouest du bourg
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché modifié.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_0611_03 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DU MÉDOC

Rapport d'activités 2011 du concessionnaire – Porter à Connaissance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2011 du service public de distribution de l'énergie électrique.

- Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- donne acte de la présentation de ce rapport.

INTERCOMMUNALITÉ

2012_0611_04 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION DU MÉDOC

Compte rendu du contrôle de concession 2010 – Porter à Connaissance

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du contrôle du concessionnaire du service public de distribution de l'énergie électrique pour l'exercice 2010 établi par AEC.

- Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
- donne acte de la présentation de ce rapport.

DÉCISIONS du MAIRE PRISES par DÉLÉGATION du CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- ⇒ **2012-19 du 17 Octobre 2012** - Fourniture signalisation verticale pour mise en sens interdit d'une partie de la Route du Port d'Issan - SERI à PESSAC pour 382.60 € TTC.
- ⇒ **2012-20 du 25 Octobre 2012** - Fourniture et installation logiciel informatique (publisher) pour mise en page du journal local - PSI Informatique à BRUGES pour 161.46 € TTC.